



Bénéfices VS Droit du Travail !!!!!

Sur le contrat « **Société Générale API** » la direction de **Steria** enfreint la législation du Travail en ne respectant pas les accords d'Entreprise. Malgré les nombreuses alertes des Organisations Syndicales et des salariés, le Directeur Général Steria France, directement avisé, laisse la situation perdurer au lieu de faire respecter la loi, le Code du travail, la convention collective et les accords en vigueur dans son Entreprise. Il ose écrire que des « avancées » sont à l'étude...

Alors que les infractions persistent et que les salariés continuent à travailler dans des conditions plus qu' **INACCEPTABLES... !**

Inadmissible qu'un Directeur Général qui fut le président du collège SSII du Syntec Informatique, ait refusé par deux fois de recevoir les Organisations Syndicales après votes des salariés dans une situation de crise

Monsieur le Directeur Général, le Code du travail et les accords d'Entreprise se respectent et s'appliquent immédiatement !!

Les Organisations Syndicales Cfdt, CGT et Steria Avenir disent STOP à toutes les infractions en raison de :

- Accords d'Entreprise (Travail Posté – astreintes - 35h) non respectés
- Durées maximales de travail quotidiennes et hebdomadaires non respectées
- Repos hebdomadaires et quotidiens non respectés.
- Dissimulation d'heures supplémentaires et modifications frauduleuses des relevés d'heures réellement effectuées sur les CRA.
- Ordres de mission non conformes avec dissimulation des horaires de travail.



Tous Concernés

La Direction Générale préfère l'indifférence jusqu'à ce jour... Des salarié-e-s travaillent 7 jours par semaine et poursuivent même sur 8 jours voire plus. Le DG et la DRH STERIA semblent couvrir et cautionner ces situations inadmissibles au mépris de la santé et de la sécurité des personnes.

Pourtant sur un contrat similaire chez un autre client se pratique la même organisation du travail avec des horaires identiques, les salarié-e-s de Steria sont reconnus légitimement en travail posté et bénéficient des avantages qui sont liés à notre accord d'Entreprise...

Énorme !

C'est la preuve indubitable que les droits sont bafoués pour les salarié-e-s du contrat SG-API et que Steria sait comment revenir à la légalité.

Face au refus de cette Direction de ne rien entendre et de continuer son « business » au détriment des salariés qui sont en droit de se faire respecter et de voir la réglementation du Travail s'appliquer immédiatement, les organisations syndicales CFDT, CGT, Steria Avenir soutiennent et accompagnent le mouvement social qui va être déclenché et vont utiliser le droit de grève sur ce contrat API.

STOP ! TROP C'EST TROP !

Il faut mettre un coup d'arrêt cette politique à Steria

Les salariés refusent de travailler dans l'illégalité...